



NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Trentième réunion du Comité d'experts



COMMISSION DE L'UNION
AFRICAINNE

Sixième réunion du Comité d'experts

Réunion du Comité d'experts de la quatrième réunion annuelle
conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des
finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres
africains des finances, de la planification et du développement
économique de la Commission économique pour l'Afrique

*Addis-Abeba (Éthiopie)
24 – 27 mars 2011*



Distr.: Générale

E/ECA/COE/30/15
AU/CAMEF/EXP/15(VI)
Date: 1er mars 2011

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**Rapport sur la suite donnée aux décisions et recommandations
de la troisième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres
de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence
des ministres africains des finances, de la planification et
du développement économique de la CEA**

Historique

À sa troisième session, en avril 2010, la réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA a décidé d'inscrire un point consacré à la *Suite donnée aux décisions et recommandations de la dernière réunion de la Conférence conjointe des ministres* à l'ordre du jour de la Conférence conjointe de 2011 et demandé au Président de la Commission de l'Union africaine et au Secrétaire exécutif de la CEA de soumettre un rapport commun sur la question.

Les résolutions et décisions se prêtent à l'adoption et à l'exécution concertées de mesures par les deux institutions dans la mesure où elles visent des objectifs communs et transcendent leur travail. C'est dans ce souci partagé que les deux institutions ont établi un seul rapport pour répondre à la demande en question avec concision et cohérence. Le présent rapport donne un aperçu synoptique des principales activités entreprises individuellement ou conjointement par la Commission de l'Union africaine ou le secrétariat de la CEA pour donner suite aux décisions et résolutions pertinentes de la Conférence des ministres de 2010. À cet égard, il met en lumière un certain nombre de réalisations majeures des États membres et énonce des recommandations sur la manière d'améliorer encore l'action entreprise.

Le présent rapport servira de documentation tant au Comité d'experts qu'à la Conférence des ministres au titre du point respectif de l'ordre du jour consacré à la *Suite donnée aux décisions et recommandations de la dernière réunion de la Conférence conjointe des ministres*. Il est soumis à la quatrième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'UA et de la CEA pour examen et à titre d'orientations complémentaires.

Rapport sur la suite donnée aux décisions et recommandations de la troisième réunion annuelle conjointe de la Conférence de la CUA et de la CEA de 2010

| Décisions et recommandations | | Mesures prises par la CUA et la CEA |
|--|---|--|
| Résolutions | Déclaration ministérielle | |
| 867 (XVIII) Évaluation des progrès accomplis en matière d'intégration régionale en Afrique | | |
| La Conférence des ministres | | |
| <p>A prié les États membres, l'Union africaine et l'ONU de prendre les mesures nécessaires pour trouver des solutions aux conflits sévissant dans les pays africains afin d'accélérer le processus d'intégration du continent; les États membres devaient inclure le Programme minimum d'intégration dans leurs programmes de développement nationaux et, à cet égard, la Conférence a prié l'UA, les communautés économiques régionales (CER), la CEA, la BAD et leurs partenaires de développement de renforcer leur soutien à la mise en œuvre du Programme minimum d'intégration et d'inclure les instruments d'intégration régionale dans leurs cadres politique, juridique et réglementaire nationaux;</p> | <p>C- Accélérer l'intégration régionale en tant que stratégie pour la réalisation du développement économique et social durable, en prenant en compte l'intégration régionale dans nos programmes nationaux, notamment par l'accroissement de l'investissement dans l'infrastructure régionale dans le cadre du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PDIA) et du Programme minimum d'intégration (PMI). Nous intensifierons également nos efforts pour promouvoir les échanges intra-africains en supprimant toutes les barrières aux échanges et nous nous pencherons sur les besoins particuliers de nos 15 pays sans littoral. Nous saluons les efforts déployés par les CER et d'autres organisations intergouvernementales pour faire avancer le programme d'intégration continentale, notamment la décision du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) de créer une zone de libre-échange tripartite et invitons les autres CER à suivre leur exemple.</p> | <p>Pendant la période considérée, la CEA a continué de suivre les progrès réalisés et mis en œuvre des activités de nature à promouvoir le programme d'intégration régionale de l'Afrique. Elle a aussi mené un certain nombre d'activités dans les domaines du renforcement des capacités et de l'élaboration de politiques en matière de commerce, d'infrastructures et de ressources naturelles, minérales en particulier. En ce qui concerne l'intégration régionale, la CEA, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine (CUA) et la Banque africaine de développement (BAD), a produit la 4^e édition de la publication semestrielle, <i>Évaluation de l'intégration régionale en Afrique</i> (ARIA IV), consacrée au thème de l'amélioration des échanges intra-africains. ARIA IV a été largement diffusée auprès des décideurs politiques et des parties prenantes, y compris des CER. Elle a été lancée en marge de la réunion annuelle de 2010 de la BAD à Abidjan (Côte d'Ivoire). Les constatations et les conclusions d'ARIA IV ont été aussi soumises aux ministres africains du commerce lors de leur sixième session ordinaire, tenue à Kigali (Rwanda), du 29 octobre au 2 novembre 2010. Les ministres se sont félicités de la qualité de la publication et ont adopté une résolution pour instaurer sans perdre de temps une zone de libre-échange africaine à l'échelle du continent afin d'élargir l'espace commercial et économique continental, dans le souci de stimuler les échanges intra-africains.</p> |

868 (XLIII) Examen des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique

1. Avec le concours d'experts externes, la CEA a mis au point un modèle d'analyse politique qui tient compte des OMD pour l'appliquer au Sénégal. Ce modèle donne un cadre analytique qui permet d'estimer le coût des stratégies à suivre pour réaliser les OMD en Afrique et analyse des stratégies de remplacement pour atteindre les OMD dans le cas précis du Sénégal.
2. La CEA a mis la dernière main à une note d'orientation intitulée "Promouvoir une croissance forte et durable pour réduire le chômage en Afrique". Elle a aussi rédigé deux projets de documents qui lui ont permis de s'assurer un financement extrabudgétaire afin d'exécuter deux activités programmées portant sur: (a) les panoplies d'outils pour intégrer les politiques macroéconomiques et sectorielles dans les stratégies de développement nationales; et (b) les réformes des politiques fiscale et monétaire et les résultats de la croissance de nature à réduire la pauvreté en Afrique.
3. Le projet de position commune africaine sur les OMD et le projet de rapport sur les OMD pour 2010 ont été adoptés par le Sommet des chefs d'États et de gouvernement à Kampala, en juillet 2010.
4. La CUA, la CEA, la BAD et leurs partenaires ont organisé diverses réunions pour débattre de la mise au point et de l'harmonisation des statistiques.
5. La Position commune africaine a été soumise au Sommet de haut niveau de septembre 2010 pour éclairer les débats. La CUA, la CEA, la BAD et le PNUD ont aussi organisé une réunion pour lancer le rapport sur les OMD au cours du Sommet de haut niveau.

| | | |
|---|---|---|
| 869 (XLIII) Examen régional africain de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 | | Aucune mesure spécifique n'est requise de la CEA |
| | B- Soutenir les pays africains les moins avancés (PMA) et les pays africains sortant de conflit, en examinant les difficultés particulières auxquelles ils se heurtent pour réduire le chômage, en renforçant leurs capacités et en appuyant leurs politiques. Nous faisons nôtres les conclusions de la réunion d'examen régional du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays africains les moins avancés, tenue à Addis-Abeba en mars 2010 en prélude à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA prévue en Turquie en 2011 et exhortons les PMA africains à continuer de s'investir dans le processus préparatoire à ladite Conférence. Nous appelons à établir un partenariat mondial renouvelé et renforcé en faveur du développement des PMA. | |
| 870 (XLIII) Changement climatique et développement en Afrique | | |
| La Conférence des ministres | | |
| A chargé la CEA de continuer à collaborer étroitement avec la CUA, la BAD et d'autres organisations dans le renforcement des capacités des États membres et de leurs organisations intergouvernementales pour examiner les questions relatives au climat et notamment de fournir un | D- Remédier à l'impact du changement climatique, en intégrant le changement climatique dans nos stratégies de croissance, d'emploi et de réduction de la pauvreté. Nous engageons nos partenaires de développement à fournir un soutien financier, technologique et pour le renforcement des capacités afin de mettre les pays africains à même de relever les | L'organisation conjointe avec la CUA et la BAD du Septième Forum pour le développement de l'Afrique (ADF VII) sur le thème « Agir face aux changements climatiques pour promouvoir un développement durable en Afrique » à Addis-Abeba (Éthiopie) du 10 au 15 octobre 2010. ADF VII a offert une tribune à plus de 1000 parties prenantes, qu'il s'agisse de gouvernements africains, du secteur privé, de la société civile, d'institutions de recherche et des milieux universitaires ou de partenaires de développement, pour échanger des idées et faire en |

| | | |
|--|--|--|
| <p>soutien technique aux pays africains durant les négociations en vue d'un nouveau régime international sur le changement climatique.</p> | <p>défis du changement climatique, notamment en mettant en place, à titre prioritaire des stratégies d'adaptation efficaces ainsi que des actions appropriées d'atténuation des effets du changement climatique.</p> | <p>sorte que se dégage un consensus sur la façon dont l'Afrique pourrait relever efficacement les défis posés par les changements climatiques, tout en tirant parti des opportunités créées par ce phénomène. Le Forum a aussi débattu de questions se rapportant aux priorités et préoccupations de l'Afrique dans les négociations internationales en cours sur les changements climatiques. Il a adopté une Déclaration consensuelle recommandant plus d'une cinquantaine de mesures au plan mondial ou par secteur à mettre en oeuvre par les gouvernements africains et toutes les parties prenantes avec le soutien des partenaires de développement. Dans le même ordre d'idées, la CEA a mis à jour le rapport sur les incidences pour l'Afrique du texte de négociation sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention, en temps voulu pour la treizième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE-13). Le rapport mis à jour a reçu un bon accueil et a été souvent cité lors de la troisième réunion des experts africains de haut niveau sur les changements climatiques qui s'est tenue immédiatement après la CMAE-13. Le soutien apporté par la CEA à la mise en œuvre des décisions de la CMAE sur les changements climatiques a été vivement apprécié à la CMAE-13 ainsi que dans le rapport de projet du PNUE sur le soutien à l'ordre du jour de l'Afrique en matière de changements climatiques. La Déclaration de la CMAE-13 reflète de façon appropriée les initiatives prises par la CEA en matière d'environnement et de développement durable et réaffirme le soutien apporté par la CMAE pour rendre le Centre africain de politique climatique pleinement opérationnel.</p> |
|--|--|--|

871 (XLIII) Stratégie pour l'harmonisation des statistiques et la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique

La Conférence des ministres

A appelé la CEA, la BAD et leurs partenaires à appuyer et à mettre en œuvre ces initiatives, mais aussi à élaborer d'autres piliers de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique;

E- Prêter attention au développement de la statistique pour appuyer la formulation, la mise en œuvre et le suivi des plans et stratégies de développement ainsi que le suivi des résultats du développement et des progrès vers la réalisation des OMD et des objectifs du NEPAD. **Nous demandons à la CUA**, à la CEA et à la BAD d'intensifier leurs efforts visant à appuyer le développement de la capacité statistique sur le continent. Nous félicitons les pays qui ont signé et ratifié la Charte africaine de la statistique et exhortons ceux qui ne l'ont pas encore fait à le faire.

1. Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique à l'appui de l'intégration régionale africaine. Entre autres contraintes de caractère général rencontrées par les CER en matière d'intégration, on peut citer l'absence de ressources financières et humaines et de statistiques harmonisées en Afrique. La Charte africaine de la statistique et la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique à l'appui de l'intégration régionale répondent directement au problème d'harmonisation des statistiques. La Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique reconnaît le besoin de statistiques dans trois grands domaines d'intégration, politique, économique et socioculturel, où des statistiques harmonisées font actuellement défaut.
2. La Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique s'articule autour de quatre piliers stratégiques: i) la production de statistiques de qualité pour l'Afrique, ii) la coordination de la production de statistiques de qualité pour l'Afrique, iii) l'édification de capacités institutionnelles durables pour le système de statistique africain, iv) la transmission d'une culture de prise de décisions de qualité. Chaque volet stratégique est éclairé par un certain nombre d'objectifs stratégiques qui, à leur tour, sont réalisés moyennant un ensemble d'orientations stratégiques, lesquelles sont à la base des activités. Le suivi et l'évaluation des progrès réalisés dans l'exécution de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique feront l'objet d'un rapport à la réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la

| | | |
|--|--|---|
| | | <p>CEA, ainsi qu'aux Sommets des chefs d'État et de gouvernement de l'UA. Comme la dernière Conférence des ministres, les principales institutions panafricaines, à savoir la CEA, la BAD et la Fondation africaine pour le renforcement des capacités (ACBF) ont revu le document à la suite des commentaires formulés par les ministres, et ont mis au point et lancé l'exécution d'un certain nombre de volets de la stratégie, dont les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none">a) le Programme de recensements de la population et de l'habitat;b) le Programme de formation statistique pour l'Afrique ;c) la Stratégie pour mettre en application le Système de comptabilité nationale de 2008 (SCN de 2008);d) le Plan africain de mise en œuvre de la stratégie internationale sur l'amélioration des statistiques agricoles et rurales, ete) le Plan à moyen terme pour renforcer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil; <p>3. Des lettres de rappel ont été adressées aux pays pour leur demander de signer et ratifier la Charte. La CUA plaide aussi pour l'accélération de la ratification de la Charte auprès de tous ses partenaires. Une réunion des directeurs généraux des services nationaux de statistique a été organisée pour débattre des moyens d'accélérer le processus. Jusqu'ici 20 pays ont signé la Charte et un seul l'a ratifiée.</p> <p>4. Le projet de stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique et son premier pilier, la Stratégie pour mettre en application le Système de comptabilité nationale de 2008, ont été tous deux soumis au Sommet des chefs d'État et de gouvernement, tenu à Kampala, en juillet 2010. Le Sommet, après avoir examiné</p> |
|--|--|---|

| | | |
|---|--|--|
| | | <p>les deux documents, les a adoptés et a demandé aux États membres, aux CER, à la CUA, à la CEA, à la BAD et à leurs partenaires de mettre en œuvre les deux stratégies et de mettre au point d'autres volets pour accélérer l'exécution de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique.</p> <p>5. La CUA, la CEA et la BAD ont rédigé diverses stratégies qui ont été examinées lors de la cinquième réunion des directeurs généraux des services nationaux de statistique, tenue au Cameroun, en décembre 2010. Les stratégies proposées comprennent : i) le Plan d'action du Groupe africain sur la formation du Groupe africain sur la formation statistique et les ressources humaines; ii) le Plan d'action pour l'exécution de la Stratégie mondiale sur les statistiques agricoles, iii) le projet pour l'application de la Stratégie africaine pour l'exécution du Système de comptabilité nationale de 2008, iv) le système d'information sur le marché du travail en Afrique (LMIS) et v) l'application du Programme sur les statistiques de l'infrastructure en appui à l'initiative NEPAD/Programme de développement des infrastructures en Afrique (PDIA).</p> <p>6. La CUA a soumis une proposition tendant à créer une division de statistique. Cette proposition a été adoptée à la dernière assemblée de la seizième session ordinaire de l'Union, tenue les 30 et 31 janvier 2011, à Addis-Abeba (Éthiopie).</p> |
| <p>872 (XLIII) Promouvoir une croissance forte et durable pour réduire le chômage en Afrique</p> | | |
| | | <p>1. <u>Élaboration d'un projet de plan de protection sociale pour les travailleurs de l'économie informelle et du secteur rural</u>. Ce projet sera soumis à la huitième Conférence des ministres du travail qui doit se tenir prochainement à Yaoundé, du 11 au 15 avril 2011. Il est envisagé de présenter un résumé de ce projet de plan à la</p> |

| | | |
|--|--|--|
| | | <p>Conférence conjointe des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique en mars 2011. De plus, la protection sociale dans l'économie informelle compte parmi les mesures prévues au titre du deuxième plan d'action (2011-2013) du Partenariat stratégique Afrique-UE.</p> <p>2. <u>Création d'une équipe d'experts sur l'économie informelle:</u> L'équipe d'experts sur l'économie informelle a tenu sa première réunion en décembre 2010 à Addis-Abeba. Huit experts ont été désignés par les États membres de l'UA dans les domaines thématiques ci-après: i) amélioration de la protection sociale des travailleurs dans les secteurs de l'économie informelle et de l'agriculture, ii) environnement juridique et réglementaire, iii) émancipation et dialogue social, iv) politique de la microfinance, v) politique de développement macroéconomique et sectoriel, vi) apprentissage et recyclage permanent, vii) amélioration de la productivité et viii) partenariat public-privé, emploi des jeunes et statistiques.</p> <p>3. Le Département des affaires sociales a collaboré étroitement avec le Département des affaires économiques pour faire progresser l'application du projet d'harmonisation et de coordination du système d'information sur le marché du travail. Le projet a été présenté et débattu à la cinquième réunion des directeurs généraux africains des services nationaux de statistique qui ont fait des recommandations majeures. Avec le soutien du Centre régional PNUD-Afrique de l'Ouest, une liste minimale d'indicateurs du travail, de l'emploi et d'enseignement et de formation techniques et professionnels a été dressée et il est prévu d'élaborer un plan d'action pour l'harmonisation des statistiques du travail. Ces deux documents seront examinés par la huitième réunion de la Conférence des ministres du travail de l'UA qui doit se tenir prochainement.</p> |
|--|--|--|

| | | |
|---|--|---|
| | | <p>4. Un document stratégique sur la mobilisation des ressources pour l'application de la Déclaration et du Plan d'action de Ouagadougou de 2004 a été élaboré et sera examiné par la huitième réunion de la Conférence des ministres du travail de l'UA qui doit se tenir prochainement (du 11 au 15 avril 2011, à Yaoundé). Il est suggéré de présenter un résumé du document stratégique à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de l'UA en mars 2011.</p> <p>5. En outre, à ses réunions de Londres, en avril 2009, et de Pittsburgh, en septembre 2009, le G-20 s'est engagé sans réserve à accroître son soutien à la protection sociale et au fonctionnement du marché du travail. Pour faciliter la mobilisation efficace de ressources afin de donner suite à ces engagements, le Département des affaires sociales a préparé une note qui expose la position en la matière, qui sera examinée par la huitième réunion de la Conférence des ministres du travail de l'UA.</p> <p>Un échange de vues au niveau ministériel sur le thème de l'emploi des jeunes sera organisé à l'occasion de la huitième réunion de la Conférence des ministres du travail de l'UA.</p> <p>6. La résolution sera soumise pour examen à la huitième réunion de la Conférence des ministres du travail de l'UA qui se tiendra à Yaoundé, du 11 au 15 avril 2011.</p> |
| 873 (XLIII) Projet de cadre stratégique/Plan-programme biennal pour la période 2012-2013 et projet de plan d'activités de la CEA pour la période 2010-2012 | | Aucune mesure spécifique n'est requise de la CEA |

| | | |
|---|---|--|
| 874 (XLIII) Renforcement des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique | | |
| La Conférence des ministres | | |
| <p>2. A fait siennes les recommandations de l'évaluation externe indépendante des bureaux sous-régionaux de la CEA et prié le Secrétaire exécutif de prendre les mesures nécessaires pour les appliquer afin de continuer à renforcer les capacités opérationnelles des bureaux sous-régionaux;</p> <p>3. A réaffirmé la nécessité pour les bureaux sous-régionaux de continuer à faciliter la coopération économique sous-régionale et l'intégration régionale grâce à une collaboration renforcée avec les CER, la CUA et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et, en collaboration avec les organismes des Nations Unies, conformément au principe de l'unité d'action de l'ONU dans le cadre visant à promouvoir la cohérence à l'échelle du système au niveau sous-régional, comme cela a été recommandé aux huitième, neuvième et dixième réunions du Mécanisme de coordination régionale;</p> | <p>H- Mobiliser le soutien des principaux partenaires de l'Afrique, en particulier le système des Nations Unies à travers son Mécanisme de coordination régionale, pour fournir un appui au programme de développement de l'Afrique. Nous appelons à renforcer le Mécanisme de coordination régionale et à établir des liens formels entre celui-ci et les CER grâce à la mise en place de mécanismes de coordination sous-régionale.</p> | |

| | | |
|---|---|--|
| | <p>comités directeurs chargés de mettre en place les deux autres institutions.</p> | <p>décembre 2010. Le protocole a été adopté et recommandé pour adoption au Sommet de janvier 2011.</p> <p>Le Sommet de janvier 2011 a prié la Commission de soumettre le projet de protocole sur le Fonds monétaire africain à la prochaine Conférence des ministres de la justice/Attorneys General qui se tiendrait en mars 2011 pour qu'elle y mette la dernière main.</p> <p>En ce qui concerne la création de la Banque centrale africaine, deux experts de la CUA, membres du Comité de direction d'Abuja, effectuent un travail préliminaire sur la stratégie conjointe CUA/Association des banques centrales africaines (ABCA). La CUA attend cinq experts supplémentaires de l'ABCA pour étoffer l'équipe à Abuja.</p> |
| <p>877 (XLIII) Réaliser la sécurité alimentaire en Afrique</p> | | |
| | <p>A- Réaliser la vision d'une Afrique ne connaissant pas l'insécurité alimentaire en reconnaissant le rôle central de l'agriculture dans la promotion d'une croissance généralisée et viable et dans la réduction du chômage. Nous nous engageons, par conséquent à réaliser la vision d'une Afrique ne connaissant pas l'insécurité alimentaire dans un délai de cinq ans grâce à des politiques et à des stratégies qui encouragent les paysans (en particulier les petits paysans), l'agro-industrie et les entreprises agroalimentaires, afin de leur permettre de faire face à la demande croissante de denrées alimentaires sur les marchés régionaux et mondiaux. Nous nous engageons à accélérer la mise en œuvre des décisions du</p> | <p>En partenariat étroit avec la CUA, la FAO et l'ONUDI, la CEA a progressé dans l'élaboration et l'exécution d'un programme de travail efficace pour mettre au point des chaînes de valeur de produits alimentaires et agricoles stratégiques intégrées sur le plan régional dans les sous-régions de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (COMESA). En janvier 2011, une réunion du Groupe d'experts a mis en place une équipe pluri-institutionnelle (CEA, CUA, FAO, PNUD, ONUDI, COMESA, CEDEAO, Institut international de recherche sur l'élevage (ILRI), Centre international de développement des engrais (IFDC), Africa Rice, secteur privé et groupes d'agriculteurs), chargée de faire progresser ce programme de grande importance.</p> |

| | | |
|--|---|---|
| | <p>Sommet de l'UA tenu à Maputo. Nous invitons les CER à harmoniser leurs politiques, stratégies et investissements, afin de faciliter et de renforcer les échanges intrarégionaux dans les domaines des produits alimentaires et de l'agriculture.</p> | <p>La CEA s'est lancée dans la préparation de la phase d'exécution de la Déclaration de l'UA sur les politiques foncières. À cet égard, les principales activités mises en œuvre sont les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none">• Mettre à la disposition des parties prenantes africaines le cadre et les directives ainsi que la Déclaration des chefs d'État et de gouvernement africains sur les politiques foncières; diffuser largement et faire connaître ces documents à travers le continent, essentiellement grâce à des manifestations organisées à l'échelle du continent et des régions, comme la Table ronde présidentielle africaine sur la problématique foncière tenue à Dar es-Salaam, en août 2010;• Organiser le lancement officiel de la phase d'application de la Déclaration des chefs d'État et de gouvernement africains sur les politiques foncières, qui prévoyait la mise sur pied d'un groupe de haut niveau sur les investissements directs étrangers de caractère foncier;• Réorganiser le groupe de travail africain sur la problématique foncière et l'élargir à des experts de toutes les régions et améliorer la structure de gouvernance (essentiellement le comité directeur) de l'initiative sur les politiques foncières UA-CEA-BAD;• Mettre au point la stratégie de mise en œuvre de la Déclaration sur les politiques foncières, et notamment organiser une réunion du Groupe d'experts africains sur la stratégie de mise en œuvre;• Communiquer avec les CER afin de les préparer à prendre l'initiative du processus de mise en œuvre de la Déclaration au niveau régional. |
|--|---|---|

| 878 (XLIII) Initiatives visant à favoriser le développement de l'Afrique | | |
|---|---|--|
| | <p>F. Lutter contre les flux de capitaux illicites, en examinant l'importance et l'ampleur des flux de capitaux illicites à destination et en provenance de l'Afrique et leur impact sur le processus de développement. Nous engageons les pays bénéficiaires à prendre des mesures de contrôle et de réglementation pour remédier à ce problème. Nous nous engageons à mettre en application des mesures économiques et de gouvernance rigoureuses pour juguler les flux illicites. Nous demandons également à la CUA, à la CEA et à la BAD de mener un travail d'analyse plus approfondi sur la question et de préparer une déclaration qui sera examinée par la prochaine Conférence ministérielle.</p> | <p>La CEA a organisé une manifestation parallèle à la troisième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, en mars 2010, pour traiter des questions d'intégrité financière. Cette manifestation, consistant en exposés et réunions-débats d'experts, avait pour principal objectif de mieux sensibiliser les décideurs politiques et les experts aux conséquences négatives des sorties illicites de capitaux sur les perspectives de développement du continent. Des experts de la CEA et des institutions partenaires pour le développement ont souligné l'importance et insisté sur l'urgence du problème à la lumière en particulier de la crise économique et financière mondiale actuelle et de la diminution des ressources extérieures pour le développement. À cet égard, plusieurs idées ont été avancées dans le but de renforcer les institutions de réglementation et les cadres politiques dans la lutte contre les flux financiers illicites en provenance d'Afrique. À cet effet, la CEA a proposé de créer une commission qui aurait pour tâche de coordonner les efforts déployés aux niveaux international, régional et national afin de remédier aux effets négatifs des sorties de capitaux illicites sur le développement social et économique du continent. Au lendemain de la Conférence, un Atelier consultatif, composé d'experts en la matière, a été organisé le 6 septembre 2010 pour énoncer les objectifs et les buts stratégiques de la commission. La CEA fait actuellement le nécessaire pour créer officiellement la commission, qui devrait entrer en service en 2011.</p> |

NB: *Un résumé du projet de plan de protection sociale pour les travailleurs de l'économie informelle et du secteur rural pourrait être présenté à la réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'UA et de la CEA.*